

► **VOTRE CONTACT**

RESPONSABLE RÉGIONAL, Nathalie Moutarde, bureaux du Moniteur, 17, rue d'Uzès, 75002 Paris
- Tél. : 01.40.13.32.37, fax : 01.40.13.94.95, e-mail : nmoutarde@groupemoniteur.fr

► **LIBRAIRIES** : 7, place de l'Odéon, 75006 Paris - Tél. : 01.44.41.15.75 • 17, rue d'Uzès, 75002 Paris - Tél. : 01.40.13.33.80 • 1, place du Trocadéro, 75016 Paris - Tél. : 01.78.09.03.00.

► **PROJETS** _ page 120 ► **PERMIS DE CONSTRUIRE** _ page 125

COLOMBES

Un écoquartier sera aménagé sur la ZAC de la Marine

A Colombes (Hauts-de-Seine), la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Marine, futur écoquartier, entre en phase opérationnelle. Deux permis de construire ont déjà été déposés : l'un par Cogedim pour 117 logements, l'autre par le groupe Cardinal pour une résidence hôtelière. Les premières livraisons devraient intervenir en 2012.

Aménagée par la Codevam (Colombes Développement Aménagement) sur d'anciens terrains de la Marine, la ZAC (6,7 ha) développera 76 400 m² de Shon : 40 000 m² de logements (environ 500), 12 000 m² de bureaux, 1 500 m² de commerces, un hôtel (6 500 m²), des équipements publics... En 2012, elle sera desservie par le tramway T2 (La Défense/pont de Bezons) et à l'horizon 2020 par le T1 prolongé d'Asnières-Gennevilliers à Nanterre. Un centre de remisage des tramways est en construction sur le site.

La place de l'automobile réduite

A l'intérieur du quartier, les déplacements doux seront privilégiés – toutes les voies nouvelles seront piétonnes – et la place de l'automobile réduite. Seules 200 places de stationnement, mutualisées, seront réalisées sous les quatre bâtiments bordant les rues existantes (Pierre-Expert et des Côtes-d'Auty). « En complément, la Codevam achètera 200 places de parking vacantes à Colombes Habitat dans des immeubles situés dans les deux mêmes rues, indique Catherine Adèle, directrice de la Codevam. Nous les réhabiliterons pour les revendre aux promoteurs. Cogedim adhère au principe. »

L'écoquartier va voir le jour d'ici à 2013 sur d'anciens terrains de la Marine. La zone accueillera environ 500 logements, des bureaux, des commerces ainsi que des équipements publics.



Autre particularité : le réseau de chaleur de l'écoquartier, alimenté par une chaufferie biomasse, se connectera à celui, existant, du quartier des Canibouts (650 logements sociaux gérés par Colombes Habitat), au sud de la ZAC. « Le réseau des Canibouts est alimenté par trois chaudières à gaz. Comme les logements ont été isolés par l'extérieur, ces installations sont aujourd'hui surdimensionnées. D'où l'idée de leur faire jouer un rôle d'appoint », explique Jérôme Nicot, responsable opérationnel. Tous les bâtiments répondront à la norme BBC (le groupe scolaire sera à énergie positive). Dans le domaine de l'eau, l'aménageur vise deux objectifs : aucun rejet d'eaux pluviales à l'échelle de la ZAC et une réduction de 20% des

consommations d'eau potable. Le projet a obtenu en juillet le label « nouveau quartier urbain » (NQU) de la région avec à la clé une subvention de 1,9 million d'euros. « La première grande phase de l'opération sera finalisée pour la mi-2013, précise Catherine Adèle. Nous désignerons très prochainement un groupement de promoteurs pour la construction d'environ 250 logements et nous avons lancé la consultation pour la maîtrise d'œuvre des espaces verts. »

NATHALIE MOUTARDE ■

Fiche technique

- **Aménageur** : Codevam.
- **Architecte-urbaniste** : Guy Saint-Macary (groupe Arcane).
- **BET Développement durable** : Les ENR.
- **Paysagiste** : la Compagnie du Paysage.

VAL-DE-MARNE
Vote du budget supplémentaire

► Le conseil général du Val-de-Marne a voté son budget supplémentaire 2010. Les recettes de fonctionnement sont réévaluées d'environ 33 millions d'euros (+2,6%), grâce notamment à la hausse des droits de mutation, qui passent de 140 à 170 millions. Si le budget de fonctionnement progresse de 33,2 millions pour faire face à l'augmentation des dépenses d'aide sociale, les dépenses d'investissement sont revues à la baisse : 250,1 millions au lieu de 277,7 millions dans le budget primitif 2010.

Ce recul affecte surtout les infrastructures routières et de transport collectif (de 124 à 113 millions) et les collèges. Le niveau d'emprunt d'équilibre passe de 150,4 à 113,8 millions d'euros. ■

SEINE-SAINT-DENIS
703 millions d'euros pour les collèges

► Claude Bartolone, président du conseil général de la Seine-Saint-Denis, a finalement réussi à faire adopter son plan exceptionnel d'investissement (2010-2015) pour les collèges le 17 octobre, après un premier vote négatif, le 14 octobre. D'un montant de 703 millions d'euros, il va permettre la construction ou reconstruction de 17 collèges et la restructuration de quatre autres (529 millions) ; des travaux de modernisation et grosses réparations (145 millions) et la mise en œuvre d'un plan numérique (29 millions). Cinq opérations sont déjà lancées.

Pour financer ce plan, Claude Bartolone propose de recourir à l'emprunt à hauteur de 223 millions d'euros et à un contrat de partenariat à hauteur de 323 millions. Ces nouveaux collèges permettront d'accueillir 4 000 élèves supplémentaires d'ici à 2015. ■